

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018

Lorraine

Édito

En 2018 les administrateurs et la délégation de l'ANFH ont prolongé leurs engagements pour la formation continue des établissements et des agents lorrains, avec le souci de favoriser l'accès à la formation au plus grand nombre et de faciliter le développement des compétences de chacun.

En s'inscrivant dans la continuité des projets et perspectives d'avenir, l'ANFH Lorraine s'est également engagée pour se préparer à des réformes d'envergure :

- › accompagnement des établissements dans la coordination de la formation au sein des GHT ;
- › projet « Métiers et compétences Grand Est » qui vise à répondre aux transformations du paysage sanitaire, social et médico-social, pour permettre une adaptation constante et régulière des politiques RH ;
- › anticipation de la future réforme de la formation : Compte Personnel de Formation (CPF), Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), décret qualité...

En 2018 la délégation Lorraine a confirmé sa volonté forte de développer des actions en proximité pour ses adhérents.

Christophe PETITDEMANGE

Délégué régional

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

88 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% - Plan de formation en région Lorraine emploient en 2018, 36 362 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 25 établissements confient leur contribution à l'ANFH Lorraine. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

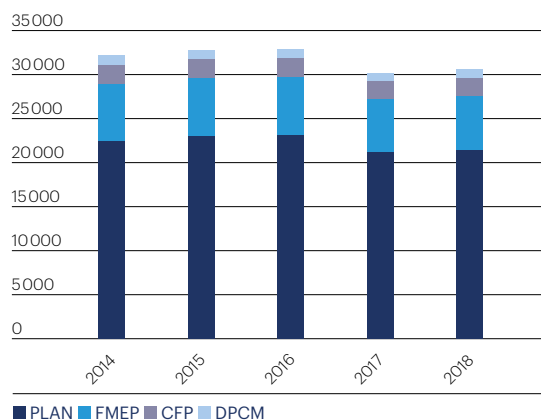
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% - Plan de formation;
- > le 0,6% - FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% - CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% - ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% - 0,75% - DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations* s'élève à 30 794 K€ contre 30 368 K€ en 2017, soit une augmentation de 1,4%. Cette évolution est quasiment égale à celle enregistrée au niveau national (1,4%).
*Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat.

89

établissements cotisants au 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC

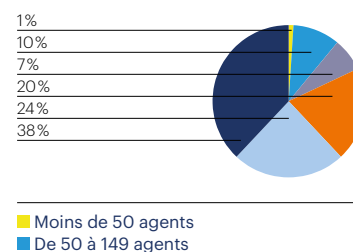
98,9%

établissements adhérents au 2,1% - Plan de formation

99,8%

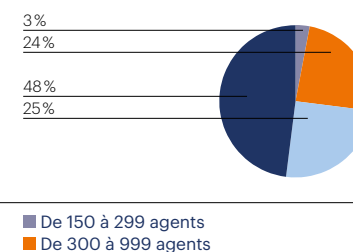
d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% - Plan de formation par taille d'établissement



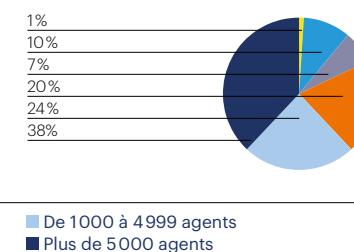
La délégation enregistre 21528 K€ de cotisations au titre 2,1% - Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 62% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% - DPC médical par taille d'établissement



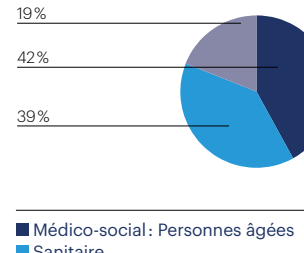
En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 997 K€ et concernent principalement les établissements à 5000 agents.

Répartition de la collecte 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement 6165 K€ et 2055 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 82% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



La délégation compte 88 établissements adhérents au Plan de formation sur 89 cotisants, soit un taux d'adhésion de 98,9%.

42% des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

Le secteur sanitaire représente 39% des établissements adhérents et 84% des effectifs couverts.

30 794 K€

collectés par l'ANFH Lorraine

21 528 K€

2,1% - Plan de formation

6 165 K€

0,6% - Études promotionnelles

2 055 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

49 K€

4,8% ESAT

997 K€

0,5% ou 0,75% - DPC médical

Accompagner et construire

2,1% – Plan de formation

En Lorraine, le taux d'accès à la formation poursuit une baisse constatée depuis 2016 : 55,9% en 2018, 57,9% en 2017 et 59,6% en 2016. Il y a eu 38 789 départs en formation en 2018.

La typologie demeure identique, avec plus de la moitié des charges constatées pour les actions de type 2C et de type 2B.

La répartition des stagiaires par catégorie de rémunération reste sensiblement la même qu'en 2017. 43% des stagiaires appartiennent à la catégorie C. A noter la part de frais de traitement qui se situe à 40%.

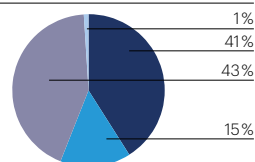
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- > assure une veille juridique et sectorielle ;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération

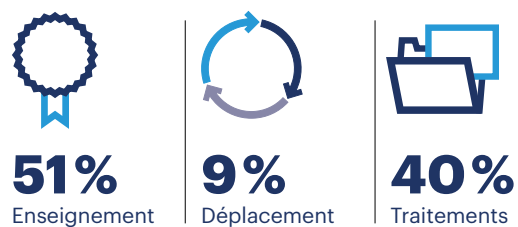
43% des stagiaires appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 43% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 42% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	421	14 612	379	1,8%	37
TYPE 2A	11 648	170 173	4 136	20,0%	312
TYPE 2B	11 260	161 252	5 263	25,4%	486
TYPE 2C	14 732	207 057	5 780	27,9%	420
TYPE 3	342	22 984	409	2,0%	249
TYPE 4	358	274 584	4 698	22,7%	4 840
TYPE 5	2	351	10	0,1%	0
TYPE 8	26	434	28	0,1%	9
TOTAL	38 789	851 447	20 703	100%	6 352

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2C et de type 2B, qui représentent respectivement 28% et 25% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008) :

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

38 789

départs en formation en 2018

55,9%

des agents de la région Lorraine ont accédé à la formation en 2018

Accompagner et construire

Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

En Lorraine

Les Études promotionnelles représentent un effort conséquent en termes de mutualisation ; elles peuvent être financées grâce à des fonds spécifiques : FORMEP et FMEP. Les critères d'attribution tiennent compte des orientations nationales : diplômes correspondant aux besoins des établissements, typologie des établissements. Les choix se font également selon des orientations régionales : historique des dossiers accordés précédemment, taux de cotisation, efforts de financement des Études promotionnelles sur les plans de formation.

Les reports de scolarité sont examinés en priorité, selon un calendrier spécifique, soit 6 mois avant la rentrée : juillet N pour les rentrées de février N+1, décembre N pour les rentrées de septembre N+1. Pour l'année 2018 les demandes de prise en charge des Études promotionnelles dans le cadre des fonds mutualisés sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Sur 206 dossiers présentés, 183 ont obtenu un accord de prise en charge.

Les principaux diplômes accordés en Lorraine dans le cadre du guichet unique sont :

- > diplôme d'État d'Aide-soignant,
- > diplôme d'État d'Infirmière,
- > cadre de santé.

À noter qu'avec l'élargissement du FORMEP, des demandes complémentaires ont pu être acceptées :

- > Formations des filières non soignantes,
- > Formations complémentaires IBODE (Diplôme d'État d'infirmier en Bloc Opératoire),
- > Agents sans poste à l'issue de la formation.

Sur délibération des administrateurs régionaux, il n'y a plus de prise en charge des Études promotionnelles dans le cadre du CFP (Congé de formation professionnelle).

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	168	174	-3,4%
DEAS	83	87	-4,6%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	73	68	7,4%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	39	38	2,6%
DE IBODE	36	25	44,0%
FORMATION COMPLÉMENTAIRE IBODE	25	8	212,5%
CAFERUIS	22	22	0,0%
DEAES	18	21	-14,3%
DE PUERICULTRICE	17	14	21,4%
DEES	15	15	0,0%
AUTRES	94	90	4,4%
TOTAL	590	562	5,0%

En 2018, la délégation compte 590 Études promotionnelles en cours de financement contre 562 en 2017, soit une progression de +5%. Malgré un recul par rapport à 2017, les diplômes d'État d'infirmier et d'aide-soignant restent les diplômes les plus préparés.

Parmi les autres diplômes, on observe une progression, notamment, du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, avec 36 dossiers en cours de financement en 2018, contre 25 en 2017 (+44%).

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	581	267
SUR LE 0,2%	9	
TOTAL	590	267

Sur 590 Études promotionnelles en cours de financement, 267 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

590

Études promotionnelles en cours dont

267

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

55,0%

de dossiers acceptés (hors BC)

102

CFP* (dossiers classiques)

37

VAE*

9

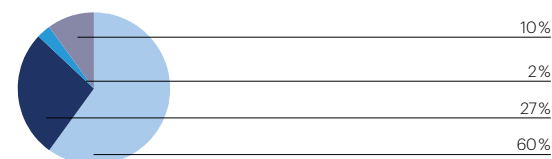
Études promotionnelles*

224

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



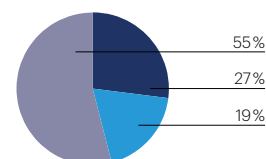
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 102 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 27% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

55%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (55%), suivis des agents de catégorie A (27%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+2000

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

85%

concernant les médecins

12%

concernant les pharmaciens

3%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Lorraine

Réseaux, groupes de travail, commissions

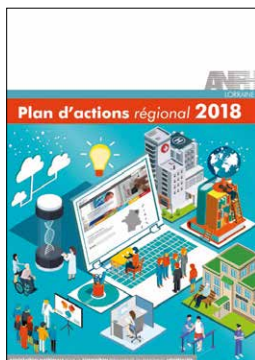
- > 36 participants au séminaire des instances régionales « La qualité de vie au travail dans la FPH »;
- > 67 participants aux réunions départementales des responsables formation;
- > 32 participants aux deux réunions de recueil des besoins de formation (Plan d'Actions Régional 2018).

Actions de formation régionales

53 thématiques
1035 stagiaires

Les 6 premières thématiques:

- > comment réagir face à l'agressivité – 167 demandes;
- > le toucher comme média relationnel – 148 demandes;
- > prise en charge de la personne vieillissante présentant des troubles du comportement – 101 demandes;
- > prise en charge de la personne en fin de vie – 101 demandes;
- > prise en charge des personnes atteintes de pathologies mentales vieillissantes – 90 demandes;
- > préparation à la retraite – 70 demandes.



Actions de formation coordonnées régionales

9 actions
28 stagiaires

- > GPMC – Construire et animer une démarche GPMC;
- > GPMC – Intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel – Module 1: Notions de compétences.



Journées régionales thématiques

7 actions
ont regroupé
814 participants.

- > colloque « La prise en charge de blessés en cas d'attentat » - 403 participants;
- > colloque « Addictions et travail, addictions au travail » - 82 participants;
- > colloque « La connaissance de soi, une alliée au service du développement des compétences professionnelles: Mythe ou Réalité? » - 122 participants;
- > réunions de restitution des résultats de la cartographie régionale des métiers – Instances, établissements – 49 participants;
- > réunion des directeurs / DRH / : « Le CPA/CPF dans la FPH » - 36 participants;
- > réunions des RFC – 67 participants;
- > réunion de réseau des Responsables de formation continue (RFC): « Le CPA-CPF dans la FPH » – 55 participants.

Projet stratégique régional 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Lorraine donne à l'ANFH 5 priorités:

- > accompagner les évolutions de la FPH;
- > renforcer les relations de proximité avec les établissements adhérents, avec les agents hospitaliers;
- > accompagner l'évolution des métiers et des compétences des agents de la FPH;
- > poursuivre l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu et de ses évolutions;
- > promouvoir les nouveaux modes d'apprentissage;

En 2018, l'ANFH Lorraine a conforté ou mis en place:

- > le réseau des Responsables Formation Continue en organisant des réunions d'information sur le CPA-CPF;
- > des sessions d'accompagnement des établissements dans la coordination de la formation au sein des GHT;
- > Le projet « Métiers et compétences Grand Est »;
- > le projet « Parcours acheteur public »;
- > des espaces collaboratifs dédiés: instances, RFC, GHT...



Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Lorraine

Le site internet de l'ANFH Lorraine permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Lorraine.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

Chiffres clés 2018

Lorraine



88

Établissements adhérents à l'ANFH Lorraine



55,9%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

98,9% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 99,8% des agents de la FPH de la région

25 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS au DPC médical

38 789 Départs en formation au titre du plan de formation

102 Dossiers CFP en cours de financement (dossiers classiques) *

37 Dossiers VAE en cours de financement *

224 Bilans de compétences financés*

590 Études promotionnelles financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

30 794 K€ collectés en 2018

RÉPARTITION

21 528 K€ 2,1% plan de formation

6 165 K€ 0,6% FMEP

2 055 K€ 0,2% CFP/VAE/BC

49 K€ ESAT

997 K€ 0,5% ou 0,75% DPC médical

